

## DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 16 juin 2025

Nombre de membres		
En exercice	Présents	Votants
11	7	11

L'an deux mil vingt-cinq, le seize juin, à huit heures, le Conseil Municipal de la Commune d'Obsonville, dûment convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances dans le respect des règles sanitaires actuelles, sous la présidence de Madame BRIDET Hélène, Maire, en session ordinaire.

**Présents :** M. Hervé COURTOIS, Mme Herminia COUSIN, M. GUINET Nicolas, M. GAY Christian, Mme BRIDET Lucile, M. HOARAU Philippe, et Mme BRIDET Hélène

Vote
<b>A l'unanimité</b> Pour : 11 Contre : 0 Abstention : 0

**Pouvoirs de :** Mme GUINET Marie-Cécile à M. GUINET Nicolas, Mme DUPONT Marylène à M. HOARAU Philippe, Mr APRILE Bernard à Mme BRIDET Lucile, et Mr PRUD'HOMME Grégory à Mr COURTOIS Hervé

**Secrétaire de séance :** Mme COUSIN Herminia

Acte rendu exécutoire après dépôt  
en sous-préfecture de Fontainebleau  
Le : 18/06/2025  
Et Publication ou notification  
du : 18/06/2025

### D2025.06.26 –AFFECTATION DU RESULTAT BUDGET COMMUNAL 2024

#### Suite à l'arrêté n°DRCL-BFL-CB-2025-070 du Préfet réglant et rendant exécutoire le budget primitif 2025

Absence de quorum lors de la séance du 14 avril 2025 à 20h.

Après avoir entendu, approuvé et adopté les comptes de Gestion et Compte Administratif,

**Considérant** que toutes les opérations ont été régulièrement effectuées,

**Statuant** sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2024,

**Constatant** que le compte administratif 2024 fait apparaître un excédent d'exploitation de 47 826.05 € mais un total à affecter de 67 176.05 € grâce aux résultats antérieurs reportés de l'année 2023, et un excédent d'investissement 2024 de 1 213.21 € mais un total à affecter de 73 773.98 € grâce au solde d'exécution cumulé d'investissement de l'année 2023,

**Décide** d'affecter le résultat comme suit :

67 176.05 € à l'article 002 – excédent antérieur reporté – Section de fonctionnement.

73 773.98 € à l'article 001 – excédent antérieur reporté – Section d'investissement.

Pour rappelle les Restes à réaliser pour 2024 sont : 10 848.50€ en dépenses et 52 480.89€ en recettes

**L'affectation du résultat 2024 est votée**

**Le Conseil Municipal PREND ACTE**

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.

Pour copie conforme :  
En Mairie, le 16/06/2025  
La Maire, Hélène BRIDET

